

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2009

Compte-rendu

L'an deux mille neuf, le quatre du mois de septembre, à dix neuf heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 28 août 2009, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIEBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Arrivée de Madame Corinne CORTOT à 19h45

Étaient absents excusés :

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Madame Mireille THIEBAUD)

Monsieur Boris OUDOT (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Secrétaire de séance désigné : Madame Mireille THIEBAUD

~~~~~

Remerciements de Monsieur le Maire pour les trois personnes extérieures présentes à cette séance

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 13 août 2009, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Décisions modificatives :

Suite aux remarques formulées par le trésorier municipal, Madame Cécile FROMION, Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes pour le budget Forêt :

Compte 021 : - 23570

Compte 1068 : + 23570

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

### Filet pare ballons :

Certains utilisateurs du terrain multisports ont eu des comportements inacceptables, comme pénétrer dans une propriété privée sans autorisation du propriétaire, insulter les personnes chez qui le ballon était tombé et qui ne le renvoyaient pas assez vite, etc.

Suite aux différentes plaintes des riverains, deux solutions pourraient s'offrir à nous : soit interdire ou restreindre l'accès au terrain en sachant que ça sera très dur à faire respecter, soit entourer le terrain d'un filet pare ballons.

La seconde solution est la plus logique bien qu'elle représente un coût supplémentaire non prévu au budget et qu'il existe le risque de voir ce nouvel équipement endommagé rapidement.

Nous avons reçu différents devis et Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la réalisation et sur le coût.

Société INNOVASPORT : 3743.17 € TTC pour la fourniture uniquement

Société URBASPORT : en attente

Société SES (entreprise régionale conseillée par KOMPAN) : 9485.48 € TTC pour la fourniture et la pose.

Société CASAL SPORT : 5779.00 € TTC pour la fourniture uniquement

Il sera possible d'obtenir une subvention de 30 à 35 % au titre de la DGE.

Le conseil reconnaît la nécessité d'installer un filet pare ballons et missionne Monsieur le Maire afin de consulter d'autres sociétés avant de prendre une décision définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

### Autorisation de stock de bois :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Yves TRAPET de Pontailler sur Saône qui souhaite obtenir l'autorisation de stocker du bois en bordure d'un chemin communal pendant 1 an.

Une autorisation exceptionnelle sera donnée pour 8 mois jusqu'à fin mai 2010 sous condition d'absence de gêne à la circulation et qui sera contrôlée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

### Réunion avec les habitants :

Le but de cette réunion, que Monsieur le Maire souhaite annuelle, sera de faire le point sur l'assainissement, mais également sur la gestion de la forêt. D'autres points seront évoqués, tels que l'incivisme de certains habitants, le questionnaire pour la mise à jour du fichier de la population (remise à chaque conseiller d'un exemplaire de

la norme simplifiée N° 32 servant de base juridique), le logement (pourquoi l'ancienne poste n'est toujours pas louée), le Murey...

Monsieur le Maire aimerait que les habitants puissent s'exprimer et traiter des points sur lesquels nous passons peut-être à côté.

Le matériel de sonorisation sera utilisé, sauf si peu de personnes ne font le déplacement, et un micro devra être mis à la disposition du public pour les questions.

### Heures complémentaires pour le personnel communal :

Depuis le début du mandat, lorsque le besoin s'en faisait sentir, Monsieur le Maire demandait au personnel communal s'il pouvait faire des heures en plus du temps de travail pour lequel la commune l'avait engagé. Ces heures, principalement des heures de ménages à la salle des fêtes, étaient payées en heures supplémentaires sans que cela pose problème à la trésorerie municipale.

Ce n'est plus le cas et, dorénavant, pour tout le personnel qui n'est pas à temps plein, nous ne pouvons plus payer des heures supplémentaires. Nous devons les rémunérer en heures complémentaires jusqu'à 35 heures par semaine, bien entendu à un taux inférieur.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire exécuter par le personnel à temps partiel des heures complémentaires si nécessaire et de les rémunérer au taux des heures complémentaires, et ce pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 9 voix POUR, 1 abstention.

### Fêtes communales à venir :

La commission "Culture, Animation, Jeunesse" a été réunie hier, 3 septembre 2009. Elle a arrêté les dates et le fonctionnement des manifestations à venir, à savoir :

- ✓ Fête patronale de la Saint Maurice : dimanche 20 septembre 2009
- ✓ Repas des Anciens : samedi 21 novembre 2009
- ✓ Noël des enfants : samedi 12 décembre 2009

L'Atelier du Père Noël : Dimanche 29 novembre 2009 organisé par l'office de Tourisme de Pontailler. La partie atelier se déroulera à la salle des fêtes et le spectacle que nous avons subventionné à la salle des fêtes de Soissons.

Elle a également décidé l'implantation des nouveaux décors lumineux sur les trois routes principales d'accès au village : rue de Pontailler, rue d'Auxonne et rue de Lamarche.

### Questions diverses :

- ✓ Les Restaurants du Cœur ont réalisé au début 2009 une opération de collecte dans 9 communes proches de Dijon. Vu le succès, les responsables souhaitent

étendre leur action en 2010 à l'ensemble du département dans l'opération "Le Cœur des Villages".

Le but est d'ouvrir la mairie de 9h00 à 12h00 le samedi 23 janvier 2010 (voire le vendredi 22 si le 23 ne convient pas) et de collecter les denrées alimentaires et les produits de première nécessité que les habitants souhaitent donner.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil se prononce sur cette action de solidarité et l'autorise à signer l'habilitation pour la collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

✓ Monsieur le Maire a écrit à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Pontailler pour demander que soit inscrit parmi les projets du Contrat AmbitionS Côte d'Or l'aménagement de la gravière, l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre le SIAAEF et la commune de Lamarche sur Saône et des aides sectorielles pour l'assainissement. Depuis nous avons reçu des informations complémentaires concernant les projets de la Communauté de Communes autour des thématiques suivantes : le logement social, le développement touristique et l'environnement et les énergies renouvelables.

Faut-il compléter notre demande avec les deux logements (la Poste et l'école) à rénover mais avec la contrainte d'en faire des logements sociaux ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce CONTRE à l'unanimité.

✓ Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Michel ROYER de nous proposer un devis pour la rénovation de la peinture de la porte et des volets de la mairie. La réalisation de cette tâche par l'employé communal est possible mais lui prendra obligatoirement du temps qui pourrait être utilisé à d'autres activités comme l'entretien du village.

Le devis s'élève à 945.00 € TTC. La couleur est à définir.

Décision reportée au prochain conseil.

✓ Remplacement du tracteur de la commune, informations données par Madame Murielle ROCHE. Deux fournisseurs ont été contactés : AVENIR MOTOCULTURE (Arc sur Tille) et GIACOMEL (Auxonne). Diverses propositions nous ont été faites, dont deux assez intéressantes, celle d'AVENIR MOTOCULTURE est maintenant obsolète, reste celle de GIACOMEL avec un tracteur John Deere.

Le prix du tracteur entièrement révisé est de 9 500.00 €, la reprise de notre ancien tracteur est de 1 300.00 €, reste à financer 8 200.00 € arrondi à 8 000.00 € HT.

Le conseil est invité à donner son accord pour signer l'achat et la reprise de l'ancien engin.

En attendant le réaménagement des locaux municipaux, il y aura la possibilité de garer le tracteur chez Monsieur Gilles ROCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de la réalisation de l'achat.

✓ Monsieur le Maire remet à chaque conseiller, le compte-rendu de la réunion du RPI concernant la restauration scolaire.

Ce service est toujours très apprécié des familles et le nombre d'enfants en bénéficiant est toujours important (en moyenne 21 enfants par jour).

La mise en place du périscolaire est évoqué, un complément d'information sera recherché et un nouveau questionnaire adressé aux familles.

✓ Le rallye des véhicules anciens du 27 septembre 2009 passera par Vielverge cette année.

✓ Propreté du village : détritrus (papier, emballages), feuilles mortes, fruits tombant sur la voie publique, etc... ce sujet sera discuté en réunion de commission.

Désherbage village et les chemins : ce sera plus aisé une fois que le nouveau tracteur sera mis à la disposition de M. JOSSERAND

✓ Compte-rendu par Gérald THIBERT et Evelyne SOMMET de la réunion avec Monsieur PACAUD, le détail sera donné lors de la réunion des habitants du vendredi 11/09/09.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIEBAUD

Alain CHARLET